

# ANNEXE N°1

## Organiser un référendum

Ce document vous permet d'imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l'activité, à savoir :

- La méthodologie de constitution d'une liste électorale
- Un gabarit de carte électorale
- Fiche *Le dépouillement*

# La méthodologie de constitution d'une liste électorale

- **Qu'est-ce qu'une liste électorale?**

Une **liste électorale** est un registre dressé comportant tous les noms des citoyens et citoyennes d'une circonscription électorale qui peuvent voter.

La **liste d'émargement** est, en France, une copie de la liste électorale. Elle permet au bureau de vote de s'assurer que l'électeur ou l'électrice est régulièrement inscrit.e. Après avoir voté, l'électeur ou l'électrice signe la liste d'émargement, afin de limiter les risques de fraude électorale.

La liste électorale, comme la carte d'électeur, est un élément de la procédure électorale d'un Etat, destinée à lutter contre les risques de fraude électorale. La fonction de la liste électorale est en effet de permettre de vérifier, avant la tenue du scrutin, que seules y participent les personnes qui en ont le droit. Elle garantit également, par une gestion des fichiers électoraux, qu'il ne soit pas possible de s'inscrire à plusieurs endroits afin d'empêcher à un électeur ou une électrice de voter plusieurs fois.

- **Dans le cas de la France**

Seules peuvent participer aux scrutins les personnes qui sont inscrites sur la liste électorale de leur bureau de vote, ou qui détiennent une décision du juge du tribunal d'instance ordonnant leur inscription.

On distingue la **liste électorale** proprement dite, qui concerne les **électeurs de nationalité française** (et majeurs), et la **liste complémentaire**, qui regroupe les **citoyens ressortissants d'un État membre de l'Union européenne**, pour les scrutins français qui leur sont ouverts, soit actuellement les **élections européennes et les élections municipales**.

- **Dans le cas d'Électeurs en Herbe et de l'organisation du référendum**

Dans le cas d'Électeurs en Herbe, nous avons fait le choix de faire **voter l'ensemble des participants** lors du référendum : Il n'y pas de critère excluant (comme le sont l'âge ou la nationalité dans les scrutins "réels").

**La liste électorale est donc constituée de l'intégralité des participants au scrutin, soit, selon les cas : classe, établissement, groupe de jeunes ...**

Il faut par contre établir une liste électorale précise afin de réaliser :

- Les cartes d'électeurs (voir annexe *Gabarit de la carte d'électeurs*)
- Les listes d'émargement

Pour rappel, au moment du vote, seule la carte d'électeurs / d'électrice sera demandée aux votants - pas la carte d'identité - afin de se rapprocher le plus possible d'un scrutin réel, sans ajouter de barrière au vote.

## Gabarit de carte électorale

<p style="text-align: center;"><i>Liberté – Égalité - Fraternité</i></p> <div style="text-align: center; margin: 20px 0;">  <p><b>électeurs</b> <i>en herbe</i></p> <p style="font-size: small;">Décoder, débattre, s'engager</p> </div> <p style="text-align: center;"><b>CARTE ELECTORALE</b></p> <p><b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Date de naissance :</b></p>	<p style="text-align: center;">Lieu de vote :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°1</td> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°2</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°3</td> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°4</td> </tr> </table>	Scrutin n°1	Scrutin n°2	Scrutin n°3	Scrutin n°4
Scrutin n°1	Scrutin n°2				
Scrutin n°3	Scrutin n°4				

<p style="text-align: center;"><i>Liberté – Égalité - Fraternité</i></p> <div style="text-align: center; margin: 20px 0;">  <p><b>électeurs</b> <i>en herbe</i></p> <p style="font-size: small;">Décoder, débattre, s'engager</p> </div> <p style="text-align: center;"><b>CARTE ELECTORALE</b></p> <p><b>Nom :</b> <b>Prénom :</b> <b>Date de naissance :</b></p>	<p style="text-align: center;">Lieu de vote :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°1</td> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°2</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°3</td> <td style="width: 50%; height: 60px; text-align: center; vertical-align: middle;">Scrutin n°4</td> </tr> </table>	Scrutin n°1	Scrutin n°2	Scrutin n°3	Scrutin n°4
Scrutin n°1	Scrutin n°2				
Scrutin n°3	Scrutin n°4				

# Le dépouillement

## **En quoi consiste un dépouillement ?**

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin. Il se déroule publiquement, en présence de scrutateurs sollicités au cours du vote (dans le cas présent, vous pouvez les désigner avant le vote). Les scrutateurs sont chargés de vérifier le bon déroulement du dépouillement.

Le dépouillement se décompose en plusieurs étapes :

- Les personnes qui tiennent le bureau de vote dénombrent les émargements. L'urne est ouverte, le nombre d'enveloppes est vérifié et comparé au nombre d'émargements.
- Les enveloppes contenant les bulletins sont regroupées par paquet de 10 (100 dans un scrutin réel) et sont introduites dans des grandes enveloppes. Ces enveloppes sont signées (et cachetées dans un scrutin réel) par le président / la présidente et au moins 2 assesseurs.
- Les enveloppes sont réparties entre les tables de dépouillement et ouvertes par les scrutateurs.
- Le premier scrutateur ouvre chaque enveloppe de vote. Il déplie le bulletin et le passe à un second scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible. Les 2 derniers scrutateurs notent les résultats sur des feuilles à cet effet.
- Les scrutateurs signent les feuilles de pointage. Ils les remettent au bureau avec les bulletins et enveloppes dont la validité a paru douteuse. C'est le bureau qui décide alors de la validité d'un bulletin ou d'une enveloppe.

### **Attention !**

Un vote blanc (absence de choix entre les propositions) ou nul (bulletin annoté en dehors des cases, déchiré...), est comptabilisé dans le nombre des votants mais pas dans les suffrages exprimés.

### **Procès-verbal**

Le procès-verbal est rédigé par le / la secrétaire du bureau immédiatement après le dépouillement. Il comporte notamment le nombre de suffrages exprimés, le nombre des suffrages blancs et nuls et le nombre de suffrages favorables et défavorables obtenus pour chaque proposition.

Il retrace le déroulement des opérations, et éventuellement toute réclamation des électeurs / électrices - qui peuvent observer le dépouillement.

## **Proclamation des résultats**

Une fois le procès-verbal établi, le résultat est proclamé en public par le président / la présidente du bureau de vote et affiché dans la salle.

Il indique le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, le nombre de suffrages exprimés et les suffrages recueillis pour chaque proposition.

Source : Site du Service Public : [Élections politiques : déroulement du scrutin](#)

## **Feuille de résultat**

Vous trouverez ci-dessous un exemple de feuille de résultats dont vous pouvez vous inspirer pour votre scrutin.

	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Électeurs inscrits</b>		
<b>Émargements</b>		
<b>Votants (enveloppes + bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne)</b>		
<b>Suffrages exprimés</b>		
<b>Suffrages blancs ou nuls</b>		
<b>Suffrages favorables recueillis par la proposition 1</b>		
<b>Suffrages favorables recueillis par la proposition 2</b>		
<b>Etc...</b>		